Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

Commune de
SAUMANE DE VAUCLUSE

CONVENTION D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT VACANCES SCOLAIRES ANNEE 2024

MAIRIE DE SAUMANE DE VAUCLUSE

MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON

MAIRIE DE LAGNES

ET

L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
DES FRANCAS DE VAUCLUSE

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

Entre

- La commune de Lagnes, représentée par son Maire, Monsieur Claude SILVESTRE
- La commune de Cabrières d'Avignon représentée par son Maire, Madame Delphine CRESP
- La commune de Saumane de Vaucluse, représentée par son Maire, Madame Laurence CHABAUD-GEVA

Et

- L'Association Départementale des FRANCAS de Vaucluse représentée par son Président, Monsieur Olivier BASTIDE,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'intervention de l'Association départementale des FRANCAS de Vaucluse sur le territoire local auprès des élus des collectivités citées et de la population, relève d'un projet concerté et partagé se réalisant dans un réel partenariat. La relation ainsi établie se place dans le cadre des actions développées au sein d'une fédération en direction des entités adhérentes.

L'**A**ccueil **C**ollectif à **C**aractère **E**ducatif de **M**ineurs (ACCEM) est une entité éducative qui s'organise autour d'un projet pédagogique décrivant les moyens humains, matériels et principes éducatifs.

Le projet permet aux animateurs d'organiser leurs choix pour développer chez l'enfant les capacités jugées nécessaires à son développement. L'ACCEM doit permettre de répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant, soit :

- Vivre des activités de plein air et de jeu,
- Être en contact avec la nature,
- Développer ses aptitudes à vivre avec ses pairs (relations sociales),
- Développer son épanouissement personnel dans sa dimension collective et sociale,
- S'initier à l'apprentissage de la responsabilité, entraînement à la vie collective et démocratique.

Les activités qui découlent de ces choix permettent à l'enfant d'acquérir des connaissances, de faire des expériences dans les domaines les plus variés et de construire sa personnalité suivant son âge et son rythme dans les domaines les plus divers des arts, de la culture, du jeu, etc. Les activités organisées visent à favoriser l'épanouissement de l'enfant et à développer sa curiosité intellectuelle (activités sportives, culturelles, éducation à la citoyenneté, au développement durable, découverte scientifique…), mais également à appréhender son environnement dans le but de renforcer ses capacités à faire société avec ses pairs, de s'ouvrir aux autres et au monde, d'être un futur citoyen ou une future citoyenne, libre, éclairé et responsable.

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les moyens, matériel, financier, logistique et les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre d'un Accueil Collectif à Caractère Éducatif de Mineurs multisite en direction des 4 communes sus-citées pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps, d'été et d'automne.
L'association des FRANCAS de Vaucluse et les communes de Lagnes, Cabrières d'Avignon, Saumane de Vaucluse sont soucieuses de donner aux enfants la place qui leur est nécessaire dans l'espace éducatif local. Elles sont attachées à la mise en œuvre d'actions et de formules d'accueil éducatif reposant sur les principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et les principes de laïcité en lien aux valeurs de la République. En concertation avec les Francas de Vaucluse, les 4 communes ont accepté de mutualiser leurs ACCEM actuels au sein d'un seul et même numéro d'agrément auprès des services déconcentrés de l'état (le SDJES de Vaucluse), service de l'état de tutelle de la réglementation des Accueils Collectifs à Caractère Éducatif de Mineurs dans le Vaucluse. Cet ACCEM mutualisé répondra aux objectifs suivants :

- De promouvoir la place que les enfants et les jeunes doivent avoir dans la société.
- De développer des projets d'accueil et d'activités éducatives pour les enfants et les jeunes résidant sur les communes partenaires de cette convention.
- D'informer et de former les personnes concernées par l'éducation des enfants et des jeunes.

Pour rappel :
L'Association Départementale des FRANCAS de VAUCLUSE est une association laïque. Elle respecte la personne sans distinction d'âge, de sexe, d'origine, d'appartenance ethnique, de nationalité, de condition sociale, de conviction philosophique ou religieuse. Elle s'engage à promouvoir les droits de l'enfant ainsi qu'une éducation ouverte et accessible à tous.

ARTICLE 2 - Adhésion

Dans cet esprit, les communes de Lagnes, Cabrières d'Avignon, Saumane de Vaucluse adhèrent à la fédération des FRANCAS pour ses activités enfance et jeunesse faisant l'objet de la présente convention. Les services rendus par l'association aux collectivités se situent dans le cadre des interventions que celle-ci apporte à ses adhérents. L'action se situe dans le cadre du projet local éducatif et social en direction des enfants et des adolescents.

ARTICLE 3 – Organisation du Centre de Loisirs 3/12 ans et Période d'ouverture du centre de loisirs

L'association départementale des FRANCAS de Vaucluse accompagne les élus locaux dans la définition et la mise en œuvre d'un projet local d'intervention dans le temps libre des enfants et des adolescents du territoire. Elle s'engage par ailleurs à organiser les activités correspondant aux orientations de ce projet.

Elle organise, en partenariat avec les collectivités signataires de la présente convention, un **A**ccueil de **C**ollectif à **C**aractère **E**ducatif de **M**ineurs extrascolaire et sans hébergement selon le calendrier ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le :
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

Pendant les petites vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'automne :

- du lundi 26 février 2024 au vendredi 8 mars 2024 inclus, soit 10 jours d'ouverture
- du lundi 22 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024 inclus, soit 9 jours d'ouverture
- du lundi 21 octobre 2024 au jeudi 31 octobre 2024 inclus, soit 9 jours d'ouverture

➢ **La capacité maximum d'accueil** sera de **80** enfants, âgés de 3 à 12 ans répartis de la manière suivante :

	3 - 6 ans	6 - 12 ans
Lagnes/Cabrières	16	24
Saumane	16	24

Soit,

- 32 enfants de moins de 6 ans
- 48 enfants de plus de 6 ans et de moins de 13 ans.

Pendant les grandes vacances scolaires d'été :

- Du 8 juillet au 9 août 2024 inclus, soit 25 jours d'ouvertures

➢ **La capacité maximum d'accueil** sera de **100** enfants, âgés de 3 à 12 ans répartis de la manière suivante :

	3 - 6 ans	6 - 12 ans
Lagnes/Cabrières	24	36
Saumane	16	24

Soit,

- 40 enfants de moins de 6 ans
- 60 enfants de plus de 6 ans et de moins de 13 ans.

➢ **Les horaires d'accueil** :

- Un accueil échelonné, sur les 2 sites, sera mis en place de 7 heures 45 à 9 heures 15 ainsi qu'un départ de 17 heures à 18 heures.

ARTICLE 4 – Mises à dispositions par les communes

Les communes s'engagent à mettre à disposition des Francas de Vaucluse, dans le cadre de l'Accueil Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs, les éléments suivants :

Article 4-1 Mises à dispositions des Locaux d'Accueil :

- Commune de Saumane de Vaucluse : Mise à disposition des locaux de l'Ecole Jean-Henri Fabre, située 400 route de Lagnes - 84800 SAUMANE-DE-VAUCLUSE dont,
  - ➔ 1 bureau pour l'équipe de direction (ALGECO)
  - ➔ 1 salle motricité et 3 salles d'activités, une salle dortoir, selon le nombre d'enfants présents
  - ➔ 1 réfectoire pour la restauration méridienne de l'ACM
  - ➔ Des toilettes pour les moins de 6 ans séparés des toilettes pour les plus de 6 ans

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

- Commune de Cabrières d'Avignon :

➔ Vacances d'Hiver et d'Automne : Mise à disposition des locaux de l'école de Coustellet située 145 Rue des écoles – 84660 Coustellet

- 1 bureau pour l'équipe de direction
- 4 salles d'activités, 1 salle motricité, et 1 salle pour la sieste
- 1 réfectoire pour la restauration méridienne des enfants et des équipes d'animation
- Des toilettes pour les moins de 6 ans séparés des toilettes pour les plus de 6 ans

Vacances de printemps : dans les locaux de l'école de Cabrières Village situés au 159, chemin des écoliers 84220 Cabrières d'Avignon

- 1 bureau pour l'équipe de direction
- 4 salles d'activités, 1 salle motricité, et 1 salle pour la sieste
- 1 réfectoire pour la restauration méridienne des enfants et des équipes d'animation
- Des toilettes pour les moins de 6 ans séparés des toilettes pour les plus de 6 ans

➔ Vacances d'Eté : Commune de Lagnes : Mise à disposition des locaux de l'école maternelle de Lagnes et la salle Jean Lèbre à Lagnes.

- 1 bureau pour l'équipe de direction
- 4 salles d'activités, 1 salle motricité, et 1 salle pour la sieste
- 1 réfectoire pour la restauration méridienne des enfants et des équipes d'animation
- Des toilettes pour les moins de 6 ans séparés des toilettes pour les plus de 6 ans

L'ensemble de ces locaux sera assuré par les communes.

Article 4-2 Mises à dispositions de Personnels municipaux :

➢ Commune de Saumane de Vaucluse :

✓ Restauration méridienne : Les communes de Saumane de Vaucluse à disposition un personnel communal pour l'achat des denrées alimentaires, la confection des repas, élaborés avec la directrice de l'ACCEM ainsi que la réalisation du nettoyage du réfectoire et de la cuisine, et ce pour les 4 périodes concernées par la convention. Le coût de cette mise à disposition sera imputé dans les charges supplétives des communes de Saumane de Vaucluse et Fontaine de Vaucluse.

➢ Commune de Cabrières d'Avignon et de Lagnes :

✓ Vacances d'Hiver, de Printemps et d'Automne :

◆ Entretien et nettoyage des locaux : Un ou des agent(s) municipal (aux) de service et d'entretien pour la réalisation du nettoyage de tous les locaux, y compris la salle de restauration scolaire, mis à disposition dans le cadre de l'article 4.1 de la convention

◆ Restauration méridienne : Les communes de Cabrières d'Avignon et de Lagnes mettent conjointement, à disposition un personnel communal pour

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

la préparation des repas méridien. Le coût de cette mise à disposition sera imputé dans les charges supplétives des communes de Cabrières d'Avignon et de Lagnes.

- Un agent municipal pour l'achat des denrées alimentaires, de la confection des repas, élaborés avec la directrice de l'ACCEM, ainsi que le service des plats et le nettoyage de la cuisine et de la vaisselle utilisé.

✓ Vacances d'Eté :

- Entretien et nettoyage des locaux : Un ou des agent(s) municipal(aux) de service et d'entretien de la commune sera (ont) mis à disposition pour la réalisation du nettoyage de tous les locaux mis à disposition dans le cadre de l'article 4.1 de la convention (espaces de restauration collective exclu. Cf. article 7)
- Restauration méridienne : L'embauche d'un personnel de cuisine sera assurée par les Francas de Vaucluse pour les 5 semaines de fonctionnement du Centre de Loisirs sur le Site de Lagnes. Le coût de poste, chargé, sera imputé sur le budget direct des communes de Lagnes et Cabrières d'Avignon, de la présente convention.

Dans le cas où un agent municipal sera indisponible, les Francas recruteront un.e cuisinier/cuisinière ou un personnel de service pour le nettoyage des surfaces en CDD ou via un prestataire. Le coût de celui ou celle-ci sera intégré aux budgets présents en annexe.

ARTICLE 5 – Charges Supplétives

Charges supplétives : sont à la charge financière des communes les rémunérations brutes et charges patronales des personnels mis à disposition, les produits d'entretien, les fluides (eau, électricité, gaz, combustible), la maintenance et l'entretien des locaux et du matériel mis à disposition, téléphonie et internet, les travaux d'aménagement et de réparation des locaux.

Participation au financement des charges supplétives : Il est convenu que la commune dont les enfants bénéficient du centre de loisirs Lagnes ou Cabrières pour les centres de loisirs de Lagnes / Cabrières reverse à la commune accueillant le centre de loisirs Lagnes ou Cabrières pour les centres de loisirs de Lagnes / Cabrières, une partie des charges supplétives.

Pour les communes de Lagnes / Cabrières d'Avignon, le reversement des charges supplétives se fait à parts égales.

ARTICLE 6 – Etat des lieux

Il sera établi contradictoirement, un état des lieux et un inventaire quantitatif et qualitatif des matériels et mobiliers mis à disposition des Francas dans chacun des lieux d'accueils dédiés par les communes concernées.

ARTICLE 7 – Gestion du centre de loisirs éducatifs et Missions des Francas de Vaucluse

Les FRANCAS assurent l'organisation, la gestion administrative et financière de l'Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs. Ils assurent l'habilitation de l'Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs auprès des services compétents, la confection des repas pour le site de Lagnes, pendant les vacances scolaires de l'été.

Concernant la gestion administrative, les FRANCAS assurent le suivi du personnel qu'ils salarient, la facturation aux familles et perçoivent les participations des familles, les prestations de services, les aides aux temps libres et les produits des différents organismes sociaux compétents. Dans le cadre de la CTG signée avec la CAF84 et les communes de l'ancien CEJ, les Francas percevront le bonus CTG. Ce bonus viendra en déduction des participations municipales, lors du calcul et de la facturation du

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

solde de la participation municipales (Cf. Article 12-2-1 de la convention). En cas de rupture de la convention les communes s'engagent à assurer les frais inhérents.

Des participations familles exceptionnelles pourront être demandées dans le cadre d'actions spécifiques et seront directement perçues par les FRANCAS.
Pour cette opération l'Association Départementale des FRANCAS s'engage à assurer :

- **La préparation** des budgets et les documents administratifs relatifs à l'ouverture de l'Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs.

- **Le recrutement**, l'emploi des animateurs et animatrices pour toutes les périodes d'accueil visées par la présente convention, ainsi que le personnel de restauration pour la période d'été sur le site de Lagnes.

- **L'établissement** des bilans pédagogiques et financiers.
- **L'assurance** des enfants, du personnel éducatif et du matériel utilisé dans le cadre du centre de loisirs.

  - **Pour les sites de Cabrières d'Avignon (PV Hiver, Printemps, Automne) :** La confection des menus avec l'agent municipal chargé de la confection des repas, participation au service des repas avec l'agent municipal.

  - **Pour le site de Lagnes (GV été)** : Achats des denrées alimentaires, confection des menus et des repas, service des repas, nettoyage et désinfection de la cuisine, du réfectoire et des espaces liés à la restauration lors de l'ACCEM extrascolaire.

  - **Pour le site de Saumane** : La confection des menus avec l'agent municipal chargé de la confection des repas, participation au service des repas avec l'agent municipal.

ARTICLE 8 – Les bénéficiaires

Pour les centres de loisirs communs de Lagnes, Cabrières d'Avignon, Saumane de Vaucluse

Les enfants de 3 à 12 ans, des 7 communes suivantes, seront accueillis : Lagnes, Cabrières d'Avignon, Oppède, Maubec, Les Beaumettes, Saumane de Vaucluse y compris les enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal Saumane de Vaucluse et Fontaine de Vaucluse.

Un ordre de priorité pour les inscriptions est fixé selon les conditions suivantes :

Centre de loisirs de Lagnes / Cabrières d'Avignon :

1. Enfants dont les parents résident dans une des 5 communes (Les Beaumettes, Cabrières d'Avignon, Lagnes, Maubec et Oppède) signataires de la présente convention
2. Enfants dont les parents résident dans les communes de Saumane de Vaucluse
3. Enfants dont les parents ne résident pas dans une des 5 communes (Les Beaumettes, Cabrières d'Avignon, Lagnes, Maubec et Oppède) signataires de la présente convention mais qui sont scolarisés dans une de ces 5 communes
4. Enfants dont les parents ne résident pas dans une des 5 communes (Les Beaumettes, Cabrières d'Avignon, Lagnes, Maubec et Oppède) signataires de la présente convention mais travaillent dans une de ces 5 communes
5. Enfants dont les parents ne résident pas dans les communes de Saumane de Vaucluse mais qui sont scolarisés dans une de ces 2 communes
6. Enfants dont les parents ne résident pas dans les communes de Saumane de Vaucluse, mais qui travaillent dans une de ces 2 communes

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

7. Enfants dont les parents ne résident pas dans une des 7 communes précitées, qui ne sont pas scolarisés dans une école de ces 7 communes et dont les parents ne travaillent pas une de ces 7 communes.

Centre de loisirs de Saumane de Vaucluse :

1. Enfants dont les parents résident dans les communes de Saumane de Vaucluse
2. Enfants dont les parents résident dans une des 5 communes (Les Beaumettes, Cabrières d'Avignon, Lagnes, Maubec et Oppède) signataires de la présente convention
3. Enfants dont les parents ne résident pas dans les communes de Saumane de Vaucluse mais qui sont au Regroupement Pédagogique Intercommunal (écoles publiques de Fontaine de Vaucluse et Saumane de Vaucluse).
4. Enfants dont les parents ne résident pas dans les communes de Saumane de Vaucluse mais qui travaillent dans la commune
5. Enfants dont les parents ne résident pas dans une des 5 communes (Les Beaumettes, Cabrières d'Avignon, Lagnes, Maubec et Oppède) signataires de la présente convention mais qui sont scolarisés dans une de ces 5 communes
6. Enfants dont les parents ne résident pas dans une des 5 communes (Les Beaumettes, Cabrières d'Avignon, Lagnes, Maubec et Oppède) signataires de la présente convention mais travaillent dans une de ces 5 communes.
7. Enfants dont les parents ne résident pas dans une des 6 communes précitées, qui ne sont pas scolarisés dans une école de ces 6 communes et dont les parents ne travaillent pas une de ces 6 communes.

A noter que les familles non résidentes d'une des 6 communes précitées, et quel que soit la catégorie (ordres de priorité 3 à 7) devront s'acquitter du tarif (cf. article 9 « conditions tarifaires ») appliqué aux autres communes ou « extérieurs »

A contrario, les familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles publiques de Fontaine de Vaucluse et Saumane de Vaucluse (Regroupement Pédagogique Intercommunal) bénéficieront du même tarif que celui appliqué aux familles résidant dans les 6 communes précitées.

Pour la mise en place la Mairie de Saumane de Vaucluse devra fournir la liste de tous les élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal des écoles publiques de Saumane de Vaucluse et Fontaine de Vaucluse afin que les Francas de Vaucluse puissent identifier les enfants extérieurs.

ARTICLE 9 – Conditions tarifaires

Les tarifs 2024 sont établis selon le quotient familial (QF) des familles. Il sera appliqué aux familles le tarif journalier le plus élevé si elles ne justifient pas leurs revenus.

	Tarifs pour les familles résidant dans les 6 communes de Lagnes, Cabrières d'Avignon, Saumane de Vaucluse y compris le Regroupement Pédagogique Intercommunal dont les enfants extérieurs des écoles publiques de Saumane de Vaucluse et Fontaine de Vaucluse, Oppède, Maubec et Beaumettes	Tarifs « extérieurs » pour les familles ne résidant pas dans une de ces 6 communes
Quotients Familiaux	Prix journée	Prix journée
QF 1 ≤ 400 €	9 €	24 €
QF 2 de 401 € à 796 €	11 €	26 €
QF 3 de 797 à 1196 €	13€	28 €
QF 4 ≥ 1197 €	15 €	30 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

ARTICLE 10 – Actions éducatives et pédagogique

Les FRANCAS gèrent pédagogiquement le centre de loisirs éducatifs, situé à Cabrières d'Avignon et Saumane de Vaucluse, en apportant un soutien éducatif et pédagogique au responsable du centre de loisirs, en proposant au centre de participer à leurs différentes actions départementales (centre A'ERE, Place à nos droits etc.) et en apportant un soutien technique et pédagogique dans la mise en place du projet local.

L'association est seule responsable de la gestion du personnel qu'elle recrute et salarie pour l'exécution de la mission. Les communes s'interdisent toute ingérence à l'égard des personnels des FRANCAS. Elles seront cependant associées par l'employeur aux réflexions les concernant.

ARTICLE 11 – Communication et information

Les communes s'engagent à diffuser l'information relative au centre de loisirs éducatifs auprès des familles. L'information est établie par les FRANCAS, en lien avec sa charte graphique départementale, valorisant le partenariat avec les collectivités en intégrant de manière visible leur image (logo, nom…).

ARTICLE 12 –Aspects financiers et réglementation des participations municipales

- ARTICLE 12-1 : Charges de fonctionnement pour chaque période de fonctionnement

(voir les budgets annexés à la présente convention : budgets par structure pour chaque vacance, budget par structure cumul année ; budget global cumul année)

	Vacances scolaires Hiver	Vacances scolaires Printemps	Vacances scolaires Eté	Vacances scolaires Automne	**TOTAL**
Centre de loisirs de Lagnes / Cabrières d'Avignon :	15 300 €	14 030 €	52 676 €	14 030 €	**96 036 €**
Centre de loisirs de Saumane de Vaucluse :	11 656 €	10 881 €	29 130 €	10 881 €	**62 548 €**
TOTAL	26 956 €	24 911 €	81 806 €	24 911 €	**158 584 €**

- ARTICLE 12-2 : Participations municipales

➢ Article 12-2-1 Répartition des participations municipales

Pour permettre la réalisation de ces opérations, les communes de Saumane de Vaucluse, Lagnes et Cabrières d'Avignon s'engagent à verser une **subvention maximale de 56 500 €** à l'Association Départementale des Francas de Vaucluse répartis de la manière suivante :

Communes	Participation communales pour l'action ACM Vacances scolaires **d'hiver**	Participation communales pour l'action ACM Vacances scolaires **de printemps**	Participation communales pour l'action ACM Vacances scolaires **d'été**	Participation communales pour l'action ACM Vacances scolaires d'**automne**	**Versement 1er acompte** (versement en février) (Correspond à **100 %** de l'ACM Vacances scolaires **d'hiver**)	**Versement 2ème acompte** (versement en avril) (Correspond à **100 %** de l'ACM Vacances scolaires de **printemps**)	**Versement 3ème acompte** (versement en juin) (Correspond à **70 %** de l'ACM Vacances scolaires **d'été**)	**Versement 4ème acompte** (versement en août / septembre) (Correspond à **30 %** de l'ACM Vacances scolaires **d'été + 60 %** de l'ACM Vacances scolaires **d'automne**)	**Versement Solde** (versement en novembre) (Correspond à **40 %** de l'ACM Vacances scolaires **d'automne**)	**TOTAL**
Lagnes / Cabrières d'Avignon	350 €	6 000 €	19 350 €	6 000 €	350 €	6 000 €	13 545 €	9 405 €	2 400 €	31 700 €
Saumane de Vaucluse	2 500 €	5 900 €	10 500 €	5 900 €	2 500 €	5 900 €	7 350 €	6 690 €	2 360 €	24 800 €
TOTAL GENERAL	2 760 €	11 600 €	29 740 €	11 600 €	2 760 €	11 600 €	20 818 €	15 882 €	4 640 €	56 50

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

Les versements seront adressés par virement bancaire sur le compte Crédit Coopératif d'Avignon de l'Association Départementale des Francas.

➢ Article 12-2-2 : Résultat de l'exercice

➢ Si le résultat de l'exercice N est positif, celui-ci sera repris et intégré à la ligne budgétaire « Solde résultat N-1 » de l'exercice N+1 pour la commune concernée (Cabrières d'Avignon/Lagnes ou Saumane de Vaucluse/ Fontaine de Vaucluse).

➢ Si le résultat de l'exercice N est négatif, le montant sera intégré à la ligne budgétaire « Participation Municipale » de l'exercice N+1 pour la commune concernée (Cabrières d'Avignon/Lagnes ou Saumane de Vaucluse)

- **ARTICLE 12-3 : Répartition des paiements ou participations financières communales à verser à l'Association Départementale des Francas de Vaucluse**

➢ Article 12-3-1 : entre les communes de Lagnes et Cabrières d'Avignon

- Pour les 2 premiers acomptes, le versement des participations financières se fait **à parts égales entre les communes de Cabrières d'Avignon et de Lagnes**
- Pour le 4ème acompte et le solde, le solde du bonus CTG 2023 plus le bonus CTG 2024 seront déduits des montants prévus pour ces versements. Le mode de calcul est donc le suivant pour la détermination de l'acompte 4 et du solde : les participations des communes de Lagnes et Cabrières d'Avignon seront réparties selon les domiciles des parents. La participation pour les enfants dont les parents sont domiciliés hors Lagnes et Cabrières d'Avignon (« extérieurs ») sera prise à parts égales entre ces 2 communes.
- le mode de calcul est donc le suivant pour la détermination de l'acompte 4 et du solde :

Participation Cabrières = {(nombre actes Cabrières + ½ actes « extérieurs depuis le 01/01/N »)} / (nombre total des actes depuis le 01/01/N) * participations cumulées des FRANCAS depuis le 01/01/N – Acomptes versées par Cabrières depuis le 1/01/N- le bonus CTG 2023/2024

Participation Lagnes = {(nombre actes Lagnes + ½ actes « extérieurs depuis le 01/01/N »)} / (nombre total des actes depuis le 01/01/N) * participations cumulées des FRANCAS depuis le 01/01/N – Acomptes versées par Lagnes depuis le 1/01/N- le bonus CTG 2023/2024

➢ **Article 12-3-2 : pour la commune Saumane de Vaucluse**

- Pour les 2 premiers acomptes, le versement des participations financières est de 100%
- Pour le 3ème acompte, la commune de Saumane de Vaucluse versera 70% de la participation « Eté » aux Francas de Vaucluse.
- Pour le 4ème acompte et le solde, le solde du bonus CTG 2023 plus le bonus CTG 2024 seront déduits des montants prévus pour ces versements. Le mode de calcul est donc le suivant pour la détermination de l'acompte 4 et du solde :

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

Participation Saumane de Vaucluse = {(nombre actes Saumane de Vaucluse « extérieurs depuis le 01/01/N »)} / (nombre total des actes depuis le 01/01/N) * participation totale FRANCAS depuis le 01/01/N – Acomptes versées par Saumane de Vaucluse depuis le 1/01/N- le bonus CTG 2023/2024

Chaque année, au plus tard avant le 31 mars de l'année suivant la période de validité de la convention, l'Association Départementale des Francas communiquera aux 4 communes signataires de la convention les résultats financiers des opérations écoulées l'année précédente.

ARTICLE 12-4 : FACTURES

Une facture sera transmise à chaque commune signataire de la convention avant chaque période d'ouverture (acomptes) et après les vacances d'automne (solde). Les factures intégreront l'éventuel montant restant dû, ainsi que les frais de gestion et d'accompagnement des Francas, à hauteur de 13,50 % du budget global.

ARTICLE 13 – Ressources humaines

Les FRANCAS mettront au service du projet :

- Une Coordinatrice pédagogique pour les 3 sites
- Une directrice de l'Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs pour les trois sites
- Une direction adjointe sur chaque site
- Un animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans, et un animateur pour 12 enfants, pour les plus de 6 ans, au centre de loisirs éducatifs et selon les taux d'encadrement réglementaire en vigueur (taux d'animateur par enfant et niveau de formation).

Les FRANCAS garantissent un ancrage dans le territoire en privilégiant les actions transversales avec les acteurs du territoire et assureront dans l'accueil des enfants et des jeunes les missions d'information et de médiation avec les associations locales de manière à promouvoir un temps libre riche et de qualité, au sein duquel les jeunes découvrent de nouvelles pratiques.

ARTICLE 14 – Commission de sécurité

Les communes s'engagent à communiquer aux FRANCAS :

Pour chaque site d'accueil, la copie du procès-verbal de la commission sécurité compétente contre l'incendie, si cette visite est exigée par la réglementation relative à la sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les établissements recevant du public, ou, si la visite n'est pas exigée, une déclaration sur l'honneur certifiant que les locaux sont conformes aux exigences de la réglementation relative à la sécurité contre l'incendie et les risques de panique dans les établissements revenant du public.

Une déclaration sur l'honneur certifiant que les locaux sont conformes aux exigences de la réglementation relative à l'hygiène.

ARTICLE 15 – Durée – Reconduction

La présente convention prend effet au **1er janvier 2024**.
Elle est conclue pour une période initiale d'une durée de 1 an soit jusqu'au 31 décembre 2024 inclus.

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

Elle n'est pas reconductible. A compter du 1er janvier 2025, il faudra [illegible] nouvelle convention.

ARTICLE 16 – Comité de pilotage

Une rencontre sera organisée à l'issue de chaque période de vacances pour une synthèse.

Ces rencontres auront pour objectifs d'examiner :

- Le bilan pédagogique et technique
- Le budget

ARTICLE 17 - Dénonciation

17-1 DÉNONCIATION BILATÉRALE

Les FRANCAS et les communes peuvent convenir d'une résiliation amiable et d'un commun accord au moins 3 mois avant le début de chaque session de vacances scolaires.

17-2 DÉNONCIATION DE PLEIN DROIT

La présente convention est résiliée par les communes :

- En cas de modification substantielle de l'objet de l'association,
- En cas de dissolution de l'association,
- En cas de vacance constatée et prolongée des instances dirigeantes de l'association.

ARTICLE 18 – Avenant

Dans l'hypothèse où les parties souhaiteraient une modification de la présente convention, il sera conclu un avenant signé par toutes les parties.

ARTICLE 19 – Litiges

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec de voies amiables de résolution, les litiges nés de l'exécution de la présente convention relèvent de la compétence de la juridiction administrative dans le respect des voies et délais de recours.

Pour les communes, organismes, associations relevant de la présente convention, les coordonnées de la juridiction administrative sont :
Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09 (Tel : 04 66 27 37 00).

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

Fait à Avignon, le 10 avril 2024

Pour les Communes	Pour l'Association Départementale des Francas de Vaucluse
Le Maire de Cabrières d'Avignon, Delphine CRESP	Le Président, Olivier BASTIDE
Le Maire de Lagnes, Claude SILVESTRE	
Le Maire de Saumane de Vaucluse, Laurence CHABAUD-GEVA	

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

ANNEXES

BUDGETS 2024

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

BUDGET PREVISIONNEL LAGNES/CABRIERES
Hiver 2024 - 10 JOURS

	CHARGES	Montant		RECETTES	Montant
60	**ACHATS**	**2 519 €**	70	**PRESTATIONS DE SERVICE**	**6 975 €**
	Alimentation et boissons	1 879 €			
	Fournitures non stockables (eau -énergie - carburant....)	28 €	706	Prestations de Service C.A.F.(PSO + bonus CTG) et M.S.A	2 895 €
	Fournitures d'entretien et de petit équipement	88 €			
	Fournitures administratives : Fournitures de bureau	163 €	70642	Participation des usagers	4 080 €
	Fournitures pédagogiques	348 €			
	Fournitures diverses	15 €	70	Autres	
61	**SERVICES EXTERIEURS**	**1 210 €**	74	**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	**350 €**
	Locations *(locaux, matériel de transport...)*	251 €	741	Etat	
	Activités extérieures	579 €			
	Intervention ménage	215 €	742	Région	
	Primes d'assurances	165 €			
	Documentation générale		743	Département	
	Frais de séminaires, conférences...				
	Honoraires *(Rémunérations d'intermédiaires)*		744	Communes	350 €
62	**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**	**129 €**			
	Publicité - informations- publications		74510	Organismes divers	
	Transports *(de biens et collectifs du personnel)*	0 €			
	Déplacements, Missions et Réceptions	74 €	74511	MSA *(subvention + Prestation de Services)*	
	Frais postaux et de télécommunications	32 €			
	Fourniture de repas		7452	CAF *(subvention de fonctionnement - hors PS)*	
	Autres Frais	23 €			
63	**IMPOTS ET TAXES**	**48 €**	746	EPCI *(communauté communes, SIVOS....)*	
	Taxe sur les salaires	48 €			
	Autres (Sacem...)		747	Entreprises privées	
64	**CHARGES DE PERSONNEL**	**7 603 €**			
	Rémunérations Brutes	7 603 €	748	Autres entités publiques	
	Cotisations sociales				
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION**	**1 856 €**	75	**PRODUITS DE GESTION**	**6 040 €**
	Frais d'accompagnements	1 856 €		**Résultat 2023**	**6 040 €**
66	**CHARGES FINANCIERES** *(à l'exclusion du capital pour remboursements d'emprunts)*		76	**PRODUITS FINANCIERS**	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**		77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	
68	**DOTATIONS AMORTISSEMENTS & PROVISIONS**		78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS**	**0 €**
	Dotation aux amortissements			Amortissements	
	Dotation aux provisions			Provisions	
69	**IMPOTS SUR LES BENEFICES**		79	**TRANSFERT DE CHARGES** *(Remboursements divers...)*	
	Total 1	**13 365 €**		**Total 1**	**13 365 €**
	Excédent			**Déficit**	
86	**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**	**1 935 €**	87	**Contrepartie contributions volontaires**	**0 €**
86	**Charges supplétives**	1 935 €	87	**Contre partie supplétive**	1 935 €
	en nature			en nature	
	en personnel			en personnel	
	TOTAL	**15 300 €**		**TOTAL**	**15 300 €**

Nombre de journée	10
Fréq. quot.estimée	34
Nb de J/E	340
Cout Global J/E	45,00 €
Subv.Municipale J/E	18,79 €
Charges Supplétives J/E	5,69 €
Coût Municipalité J/E	24,49 €
Participation Familles	12,00 €
PSO	4,64 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

BUDGET PREVISIONNEL LAGNES/CABRIERES
Printemps 2024 – 9 JOURS

	CHARGES	Montant		RECETTES	Montant
60	**ACHATS**	**2 297 €**	70	**PRESTATIONS DE SERVICE**	**6 289 €**
	Alimentation et boissons	1 711 €			
	Fournitures non stockables (eau -énergie - carburant….)	61 €	706	Prestations de Service C.A.F.(PSO + bonus CTG) et M.S.A	2 617 €
	Fournitures d'entretien et de petit équipement	50 €			
	Fournitures administratives Fournitures de bureau	147 €	70642	Participation des usagers	3 672 €
	Fournitures pédagogiques	313 €			
	Fournitures diverses	15 €	70	Autres	
61	**SERVICES EXTERIEURS**	**1 191 €**	74	**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	**6 000 €**
	Locations *(locaux,matériel de transport…)*	308 €	741	Etat	
	Activités extérieures	521 €			
	Intervention ménage	188 €	742	Région	
	Primes d'assurances	174 €			
	Documentation générale		743	Département	
	Frais de séminaires, conférences..				
	Honoraires *(Rémunérations d'intermédiaires)*		744	Communes	6 000 €
62	**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**	**136 €**			
	Publicité - informations- publications		74510	Organismes divers	
	Transports *(de biens et collectifs du personnel)*	0 €			
	Déplacements, Missions et Réceptions	82 €	74511	MSA *(subvention + Prestation de Services)*	
	Frais postaux et de télécommunications	44 €			
	Fourniture de repas		7452	CAF *(subvention de fonctionnement - hors PS)*	
	Autres Frais	10 €			
63	**IMPOTS ET TAXES**	**39 €**	746	EPCI *(communauté communes, SIVOS….)*	
	Taxe sur les salaires	39 €			
	Autres (Sacem…)		747	Entreprises privées	
64	**CHARGES DE PERSONNEL**	**6 943 €**			
	Rémunérations Brutes	6 943 €	748	Autres entités publiques	
	Cotisations sociales				
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION**	**1 683 €**	75	**PRODUITS DE GESTION**	**0 €**
	Frais d'accompagnements	1 683 €			**0 €**
66	**CHARGES FINANCIERES** *(à l'exclusion du capital pour remboursements d'emprunts)*		76	**PRODUITS FINANCIERS**	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**		77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	
68	**DOTATIONS AMORTISSEMENTS & PROVISIONS**		78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS**	**0 €**
	Dotation aux amortissements			Amortissements	
	Dotation aux provisions			Provisions	
69	**IMPOTS SUR LES BENEFICES**		79	**TRANSFERT DE CHARGES** *(Remboursements divers…)*	
	Total 1	**12 289 €**		**Total 1**	**12 289 €**
	Excédent			**Déficit**	
86	**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**	**1 741 €**	87	**Contrepartie contributions volontaires**	**1 741 €**
86	**Charges supplétives**	1 741 €	87	**Contre partie supplétive**	1 741 €
	en nature			en nature	
	en personnel			en personnel	
	TOTAL	**14 030 €**		**TOTAL**	**14 030 €**

Nombre de journée	9
Fréq. quot.estimée	34
Nb de J/E	306
Cout Global J/E	45,85 €
Subv.Municipale J/E	19,61 €
Charges Supplétives J/E	5,69 €
Coût Municipalité J/E	25,30 €
Participation Familles	12,00 €
PSO	4,68 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

BUDGET PREVISIONNEL LAGNES/CABRIERES
Eté 2024 – 25 JOURS

	CHARGES	Montant		RECETTES	Montant
60	ACHATS	7 333 €	70	PRESTATIONS DE SERVICE	27 716 €
	Alimentation et boissons	5 292 €			
	Fournitures non stockables (eau -énergie - carburant....)	146 €	706	Prestations de Service C.A.F.(PSO + bonus CTG) et M.S.A	11 516 €
	Fournitures d'entretien et de petit équipement	190 €			
	Fournitures administratives : Fournitures de bureau	226 €	70642	Participation des usagers	16 200 €
	Fournitures pédagogiques	1 354 €			
	Fournitures diverses	125 €	70	Autres	
61	SERVICES EXTERIEURS	4 113 €	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	19 350 €
	Locations *(locaux,matériel de transport...)*	1 254 €	741	Etat	
	Activités extérieures	1 300 €			
	Intervention activités	878 €	742	Région	
	Primes d'assurances	681 €			
	Documentation générale		743	Département	
	Frais de séminaires, conférences...				
	Honoraires *(Rémunérations d'intermédiaires)*		744	Communes	19 350 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 896 €			
	Publicité - informations- publications		74510	Organismes divers	
	Transports *(de biens et collectifs du personnel)*	2 180 €			
	Déplacements, Missions et Réceptions	503 €	74511	MSA *(subvention + Prestation de Services)*	
	Frais postaux et de télécommunications	125 €			
	Fourniture de repas		7452	CAF *(subvention de fonctionnement - hors PS)*	
	Autres Frais	88 €			
63	IMPOTS ET TAXES	198 €	746	EPCI *(communauté communes, SIVOS....)*	
	Taxe sur les salaires	198 €			
	Autres (Sacem...)		747	Entreprises privées	
64	CHARGES DE PERSONNEL	25 101 €			
	Rémunérations Brutes	25 101 €	748	Autres entités publiques	
	Cotisations sociales				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	7 425 €	75	PRODUITS DE GESTION	0 €
	Frais d'accompagnements	7 425 €			0 €
66	CHARGES FINANCIERES *(à l'exclusion du capital pour remboursements d'emprunts)*		76	PRODUITS FINANCIERS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
68	DOTATIONS AMORTISSEMENTS & PROVISIONS		78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	0 €
	Dotation aux amortissements			Amortissements	
	Dotation aux provisions			Provisions	
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES		79	TRANSFERT DE CHARGES *(Remboursements divers...)*	
	Total 1	47 066 €		Total 1	47 066 €
	Excédent			Déficit	
86	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	5 610 €	87	Contrepartie contributions volontaires	5 610 €
86	Charges supplétives	5 610 €	87	Contre partie supplétive	5 610 €
	en nature			en nature	
	en personnel			en personnel	
	TOTAL	52 676 €		TOTAL	52 676 €

Nombre de journée	25
Fréq. quot.estimée	54
Nb de J/E	1 350
Cout Global J/E	39,02 €
Subv.Municipale J/E	14,33 €
Charges Supplétives J/E	4,16 €
Coût Municipalité J/E	18,49 €
Participation Familles	12,00 €
PSO	4,64 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

BUDGET PREVISIONNEL LAGNES/CABRIERES
Automne 2024 – 9 JOURS

	CHARGES	Montant		RECETTES	Montant
60	**ACHATS**	**2 297 €**	70	**PRESTATIONS DE SERVICE**	**6 289 €**
	Alimentation et boissons	1 711 €			
	Fournitures non stockables (eau -énergie - carburant....)	61 €	706	Prestations de Service C.A.F.(PSO + bonus CTG)et M.S.A	2 617 €
	Fournitures d'entretien et de petit équipement	50 €			
	Fournitures administratives : Fournitures de bureau	147 €	70642	Participation des usagers	3 672 €
	Fournitures pédagogiques	313 €			
	Fournitures diverses	15 €	70	Autres	
61	**SERVICES EXTERIEURS**	**1 157 €**	74	**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	**6 000 €**
	Locations *(locaux,matériel de transport...)*	275 €	741	Etat	
	Activités extérieures	521 €			
	Intervention ménage	187 €	742	Région	
	Primes d'assurances	174 €			
	Documentation générale		743	Département	
	Frais de séminaires, conférences...				
	Honoraires *(Rémunérations d'intermédiaires)*		744	Communes	6 000 €
62	**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**	**170 €**			
	Publicité - informations- publications		74510	Organismes divers	
	Transports *(de biens et collectifs du personnel)*	0 €			
	Déplacements, Missions et Réceptions	111 €	74511	MSA *(subvention + Prestation de Services)*	
	Frais postaux et de télécommunications	44 €			
	Fourniture de repas		7452	CAF *(subvention de fonctionnement - hors PS)*	
	Autres Frais	15 €			
63	**IMPOTS ET TAXES**	**39 €**	746	EPCI *(communauté communes, SIVOS....)*	
	Taxe sur les salaires				
	Autres (Sacem...)	39 €		Entreprises privées	
64	**CHARGES DE PERSONNEL**	**6 943 €**	747		
	Rémunérations Brutes	6 943 €	748	Autres entités publiques	
	Cotisations sociales				
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION**	**1 683 €**	75	**PRODUITS DE GESTION**	**0 €**
	Frais d'accompagnements	1 683 €			**0 €**
66	**CHARGES FINANCIERES** *(à l'exclusion du capital pour remboursements d'emprunts)*	**0 €**	76	**PRODUITS FINANCIERS**	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**		77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	
68	**DOTATIONS AMORTISSEMENTS & PROVISIONS**		78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS**	**0 €**
	Dotation aux amortissements			Amortissements	
	Dotation aux provisions			Provisions	
69	**IMPOTS SUR LES BENEFICES**		79	**TRANSFERT DE CHARGES** *(Remboursements divers...)*	
	Total 1	**12 289 €**		**Total 1**	**12 289 €**
	Excédent			**Déficit**	
86	**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**	**1 741 €**	87	**Contrepartie contributions volontaires**	**0 €**
86	**Charges supplétives**	1 741 €	87	**Contre partie supplétive**	1 741 €
	en nature			en nature	
	en personnel			en personnel	
	TOTAL	**14 030 €**		**TOTAL**	**14 030 €**

Nombre de journée	9
Fréq. quot.estimée	34
Nb de J/E	306
Cout Global J/E	45,85 €
Subv.Municipale J/E	19,61 €
Charges Supplétives J/E	5,69 €
Coût Municipalité J/E	25,30 €
Participation Familles	12,00 €
PSO	4,68 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

BUDGET 2023 ALSH LES 4 CIGALES
Cabrières d'Avignon et Lagnes 53 JOURS

	CHARGES	Montant		RECETTES	Montant
60	**ACHATS**	**14 446 €**	70	**PRESTATIONS DE SERVICE**	**47 269 €**
	Alimentation et boissons	10 593 €			
	Fournitures non stockables (eau -énergie - carburant....)	294 €	706	Prestations de Service C.A.F.(PSO + bonus CTG)et M.S.A	19 645 €
	Fournitures d'entretien et de petit équipement	378 €			
	Fournitures administratives : Fournitures de bureau	683 €	70642	Participation des usagers	27 624 €
	Fournitures pédagogiques	2 328 €			
	Fournitures diverses	170 €	70	Autres	
61	**SERVICES EXTERIEURS**	**7 671 €**	74	**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	**31 700 €**
	Locations *(locaux,matériel de transport...)*	2 088 €	741	Etat	
	Activités extérieures	2 921 €			
	Intervention ménage	1 468 €	742	Région	
	Primes d'assurances	1 194 €			
	Documentation générale	0 €	743	Département	
	Frais de séminaires, conférences...	0 €			
	Honoraires *(Rémunérations d'intermédiaires)*	0 €	744	Communes	31 700 €
62	**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**	**3 331 €**			
	Publicité - informations- publications	0 €	74510	Organismes divers	
	Transports *(de biens et collectifs du personnel)*	2 180 €			
	Déplacements, Missions et Réceptions	770 €	74511	MSA *(subvention + Prestation de Services)*	
	Frais postaux et de télécommunications	245 €			
	Fourniture de repas	0 €	7452	CAF *(subvention de fonctionnement - hors PS)*	
	Autres Frais	136 €			
63	**IMPOTS ET TAXES**	**324 €**	746	EPCI *(communauté communes, SIVOS....)*	
	Taxe sur les salaires	324 €			
	Autres (Sacem...)		747	Entreprises privées	
64	**CHARGES DE PERSONNEL**	**46 590 €**			
	Rémunérations Brutes	46 590 €	748	Autres entités publiques	
	Cotisations sociales				
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION**	**12 647 €**	75	**PRODUITS DE GESTION**	**6 040 €**
	Frais d'accompagnements	12 647 €		**Résultat 2023**	6 040 €
66	**CHARGES FINANCIERES** *(à l'exclusion du capital pour remboursements d'emprunts)*		76	**PRODUITS FINANCIERS**	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**		77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	
68	**DOTATIONS AMORTISSEMENTS & PROVISIONS**		78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS**	**0 €**
	Dotation aux amortissements			Amortissements	
	Dotation aux provisions			Provisions	
69	**IMPOTS SUR LES BENEFICES**		79	**TRANSFERT DE CHARGES**	
	Total 1	**85 009 €**		**Total 1**	**85 009 €**
	Excédent			**Déficit**	
86	**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**	**11 027 €**	87	**Contrepartie contributions volontaires**	**0 €**
86	**Charges supplétives**	11 027 €	87	**Contre partie supplétive**	11 027 €
	en nature			en nature	
	en personnel			en personnel	
	TOTAL	**96 036 €**		**TOTAL**	**96 036 €**

Nombre de journée	53
Fréq. quot.estimée	43
Nb de J/E	2 302
Cout Global J/E	41,72 €
Cout municipal J/E	16,39 €
Participation Familles	12,00 €
PSO	4,65 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

BUDGET PREVISIONNEL Saumane de Vaucluse
Hiver 2024 - 10 JOURS

	CHARGES	Montant		RECETTES	Montant
60	**ACHATS**	872 €	70	**PRESTATIONS DE SERVICE**	3 190 €
	Alimentation et boissons	180 €			
	Fournitures non stockables (eau -énergie - carburant....)	75 €	706	Prestations de Service C.A.F.(PSO + bonus CTG) et M.S.A	1 390 €
	Fournitures d'entretien et de petit équipement	124 €			
	Fournitures administratives : Fournitures de bureau	143 €	70642	Participation des usagers	1 800 €
	Fournitures pédagogiques	226 €			
	Fournitures diverses	124 €	70	Autres	
61	**SERVICES EXTERIEURS**	711 €	74	**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	2 500 €
	Locations *(locaux, matériel de transport...)*	105 €	741	Etat	
	Activités extérieures	210 €			
	Intervention ménage	275 €	742	Région	
	Primes d'assurances	121 €			
	Documentation générale		743	Département	
	Frais de séminaires, conférences ..				
	Honoraires *(Rémunérations d'intermédiaires)*		744	Communes	2 500 €
62	**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**	60 €			
	Publicité - informations- publications		74510	Organismes divers	
	Transports *(de biens et collectifs du personnel)*				
	Déplacements, Missions et Réceptions	0 €	74511	MSA *(subvention + Prestation de Services)*	
	Frais postaux et de télécommunications	35 €			
	Fourniture de repas		7452	CAF *(subvention de fonctionnement - hors PS)*	
	Autres Frais	25 €			
63	**IMPOTS ET TAXES**	81 €	746	EPCI *(communauté communes, SIVOS....)*	
	Taxe sur les salaires	81 €			
	Autres (Sacem...)		747	Entreprises privées	
64	**CHARGES DE PERSONNEL**	6 714 €			
	Rémunérations Brutes	6 714 €	748	Autres entités publiques	
	Cotisations sociales				
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION**	874 €	75	**PRODUITS DE GESTION**	3 622 €
	Frais d'accompagnements	874 €		**Résultat 2023**	3 622 €
66	**CHARGES FINANCIERES** *(à l'exclusion du capital pour remboursements d'emprunts)*		76	**PRODUITS FINANCIERS**	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**		77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	
68	**DOTATIONS AMORTISSEMENTS & PROVISIONS**		78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS**	- €
	Dotation aux amortissements			Amortissements	
	Dotation aux provisions			Provisions	
69	**IMPOTS SUR LES BENEFICES**		79	**TRANSFERT DE CHARGES** *(Remboursements divers...)*	
	Total 1	9 312 €		**Total 1**	9 312 €
	Excédent			**Déficit**	
86	**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**	2 344 €	87	**Contrepartie contributions volontaires**	0 €
86	**Charges supplétives**	2 344 €	87	**Contre partie supplétive**	2 344 €
	en nature			en nature	
	en personnel			en personnel	
	TOTAL	11 656 €		**TOTAL**	11 656 €

Nombre de journée	10
Fréq. quot.estimée	15
Nb de J/E	150
Cout Global J/E	77,71 €
Cout municipal J/E	40,81 €
Subv.Municipale J/E	40,81 €
Charges Supplétives J/E	15,63 €
Coût Municipalité J/E	56,44 €
Participation Familles	12,00 €
PSO	4,64 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

BUDGET PREVISIONNEL Saumane de Vaucluse
Printemps 2024 - 9 JOURS

	CHARGES	Montant		RECETTES	Montant
60	**ACHATS**	732 €	70	**PRESTATIONS DE SERVICE**	2 871 €
	Alimentation et boissons	144 €			
	Fournitures non stockables (eau -énergie - carburant…)	68 €	706	Prestations de Service C.A.F.(PSO + bonus CTG) et M.S.A	1 251 €
	Fournitures d'entretien et de petit équipement	111 €			
	Fournitures administratives : Fournitures de bureau	95 €	70642	Participation des usagers	1 620 €
	Fournitures pédagogiques	202 €			
	Fournitures diverses	112 €	70	Autres	
61	**SERVICES EXTERIEURS**	663 €	74	**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	5 900,00 €
	Locations *(locaux,matériel de transport…)*	105 €	741	Etat	
	Activités extérieures	189 €			
	Intervention ménage	250 €	742	Région	
	Primes d'assurances	109 €			
	Documentation générale		743	Département	
	Frais de séminaires, conférences…				
	Honoraires *(Rémunérations d'intermédiaires)*		744	Communes	5 900 €
62	**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**	82 €			
	Publicité - informations- publications		74510	Organismes divers	
	Transports *(de biens et collectifs du personnel)*	0 €			
	Déplacements, Missions et Réceptions	40 €	74511	MSA *(subvention + Prestation de Services)*	
	Frais postaux et de télécommunications	42 €			
	Fourniture de repas		7452	CAF *(subvention de fonctionnement - hors PS)*	
	Autres Frais	0 €			
63	**IMPOTS ET TAXES**	78 €	746	EPCI *(communauté communes, SIVOS…)*	
	Taxe sur les salaires	78 €			
	Autres (Sacem…)		747	Entreprises privées	
64	**CHARGES DE PERSONNEL**	6 440 €			
	Rémunérations Brutes	6 440 €	748	Autres entités publiques	
	Cotisations sociales				
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION**	786 €	75	**PRODUITS DE GESTION**	0 €
	Frais d'accompagnements	786 €			
66	**CHARGES FINANCIERES** *(à l'exclusion du capital pour remboursements d'emprunts)*		76	**PRODUITS FINANCIERS**	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**		77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	
68	**DOTATIONS AMORTISSEMENTS & PROVISIONS**		78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS**	- €
	Dotation aux amortissements			Amortissements	
	Dotation aux provisions			Provisions	
69	**IMPOTS SUR LES BENEFICES**		79	**TRANSFERT DE CHARGES** *(Remboursements divers…)*	
	Total 1	8 771 €		**Total 1**	8 771 €
	Excédent			**Déficit**	
86	**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**	2 110 €	87	**Contrepartie contributions volontaires**	0 €
86	**Charges supplétives**	2 110 €	87	**Contre partie supplétive**	2 110 €
	en nature			en nature	
	en personnel			en personnel	
	TOTAL	10 881 €		**TOTAL**	10 881 €

Nombre de journée	9
Fréquentation quotidienne estimée	15
Nb de J/E	135
Cout Global J/E	80,60 €
Cout municipal J/E	43,70 €
Subv.Municipale J/E	43,70 €
Charges Supplétives J/E	15,63 €
Coût Municipalité J/E	59,33 €
Participation Familles	12,00 €
PSO	4,64 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

BUDGET PREVISIONNEL Saumane de Vaucluse
Eté 2024 - 25 JOURS

	CHARGES	Montant		RECETTES	Montant
	ACHATS	**1 339 €**	**70**	**PRESTATIONS DE SERVICE**	**12 771 €**
60	Alimentation et boissons	234 €	706	Prestations de Service C.A.F.(PSO + bonus CTG) et M.S.A	7 371 €
	Fournitures non stockables (eau -énergie - carburant....)	70 €			
	Fournitures d'entretien et de petit équipement	146 €			
	Fournitures administratives : Fournitures de bureau	192 €	70642	Participation des usagers	5 400 €
	Fournitures pédagogiques	603 €			
	Fournitures diverses	94 €	70	Autres	
61	**SERVICES EXTERIEURS**	**1 646 €**	**74**	**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	**10 500,00 €**
	Locations *(locaux, matériel de transport...)*		741	Etat	
	Activités extérieures	796 €			
	Intervention ménage	621 €	742	Région	
	Primes d'assurances	229 €			
	Documentation générale		743	Département	
	Frais de séminaires, conférences...				
	Honoraires *(Rémunérations d'Intermédiaires)*		744	Communes	10 500 €
62	**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**	**1 511 €**			
	Publicité - informations- publications		74510	Organismes divers	
	Transports *(de biens et collectifs du personnel)*	1 185 €			
	Déplacements, Missions et Réceptions	169 €	74511	MSA *(subvention + Prestation de Services)*	
	Frais postaux et de télécommunications	95 €			
	Fourniture de repas		7452	CAF *(subvention de fonctionnement - hors PS)*	
	Autres Frais	62 €			
63	**IMPOTS ET TAXES**	**182 €**	746	EPCI *(communauté communes, SIVOS....)*	
	Taxe sur les salaires	182 €			
	Autres (Sacem...)		747	Entreprises privées	
64	**CHARGES DE PERSONNEL**	**15 472 €**			
	Rémunérations Brutes	15 472 €	748	Autres entités publiques	
	Cotisations sociales				
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION**	**3 121 €**	**75**	**PRODUITS DE GESTION**	**0 €**
	Frais d'accompagnements	3 121 €			
66	**CHARGES FINANCIERES** *(à l'exclusion du capital pour remboursements d'emprunts)*		**76**	**PRODUITS FINANCIERS**	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**		**77**	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	
68	**DOTATIONS AMORTISSEMENTS & PROVISIONS**		78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS**	**- €**
	Dotation aux amortissements			Amortissements	
	Dotation aux provisions			Provisions	
69	**IMPOTS SUR LES BENEFICES**		79	**TRANSFERT DE CHARGES** *(Remboursements divers...)*	
	Total 1	**23 271 €**		**Total 1**	**23 271 €**
	Excédent			**Déficit**	
86	**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**	**5 859 €**	87	**Contrepartie contributions volontaires**	**0 €**
86	**Charges supplétives**	5 859 €	87	**Contre partie supplétive**	5 859 €
	en nature			en nature	
	en personnel			en personnel	
	TOTAL	**29 130 €**		**TOTAL**	**29 130 €**

Nombre de journée	25
Fréquentation quotidienne estimée	18
Nb de J/E	450
Cout Global J/E	64,73 €
Cout municipal J/E	36,35 €
Subv.Municipale J/E	23,33 €
Charges Supplétives J/E	13,02 €
Coût Municipalité J/E	36,35 €
Participation Familles	12,00 €
PSO	4,64 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

BUDGET PREVISIONNEL Saumane de Vaucluse
Automne 2024 - 9 JOURS

	CHARGES	Montant		RECETTES	Montant
60	**ACHATS**	674 €	70	**PRESTATIONS DE SERVICE**	2 871 €
	Alimentation et boissons	181 €			
	Fournitures non stockables (eau -énergie - carburant....)	68 €	706	Prestations de Service C.A.F.(PSO + bonus CTG) et M.S.A	1 251 €
	Fournitures d'entretien et de petit équipement	145 €			
	Fournitures administratives : Fournitures de bureau	58 €	70642	Participation des usagers	1 620 €
	Fournitures pédagogiques	202 €			
	Fournitures diverses	20 €	70	Autres	
61	**SERVICES EXTERIEURS**	719 €	74	**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	5 900 €
	Locations *(locaux,matériel de transport...)*	105 €	741	Etat	
	Activités extérieures	189 €			
	Intervention ménage	250 €	742	Région	
	Primes d'assurances	175 €			
	Documentation générale		743	Département	
	Frais de séminaires, conférences...				
	Honoraires *(Rémunérations d'intermédiaires)*		744	Communes	5 900 €
62	**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**	74 €			
	Publicité - informations- publications		74510	Organismes divers	
	Transports *(de biens et collectifs du personnel)*	60 €			
	Déplacements, Missions et Réceptions	0 €	74511	MSA *(subvention + Prestation de Services)*	
	Frais postaux et de télécommunications				
	Fourniture de repas		7452	CAF *(subvention de fonctionnement - hors PS)*	
	Autres Frais	14 €			
63	**IMPOTS ET TAXES**	78 €	746	EPCI *(communauté communes, SIVOS....)*	
	Taxe sur les salaires	78 €			
	Autres (Sacem...)		747	Entreprises privées	
64	**CHARGES DE PERSONNEL**	6 440 €			
	Rémunérations Brutes	6 440 €	748	Autres entités publiques	
	Cotisations sociales				
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION**	786 €	75	**PRODUITS DE GESTION**	0 €
	Frais d'accompagnements	786 €			
66	**CHARGES FINANCIERES** *(à l'exclusion du capital pour remboursements d'emprunts)*		76	**PRODUITS FINANCIERS**	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**		77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	
68	**DOTATIONS AMORTISSEMENTS & PROVISIONS**		78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS**	- €
	Dotation aux amortissements			Amortissements	
	Dotation aux provisions			Provisions	
69	**IMPOTS SUR LES BENEFICES**		79	**TRANSFERT DE CHARGES** *(Remboursements divers...)*	
	Total 1	8 771 €		**Total 1**	8 771 €
	Excédent			**Déficit**	
86	**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**	2 110 €	87	**Contrepartie contributions volontaires**	0 €
86	**Charges supplétives**	2 110 €	87	**Contre partie supplétive**	2 110 €
	en nature			en nature	
	en personnel			en personnel	
	TOTAL	10 881 €		**TOTAL**	10 881 €

Nombre de journée	9
Fréq.quot.estimée	15
Nb de J/E	135
Cout Global J/E	80,60 €
Cout municipal J/E	43,70 €
Subv.Municipale J/E	43,70 €
Charges Supplétives J/E	15,63 €
Coût Municipalité J/E	59,33 €
Participation Familles	12,00 €
PSO	4,64 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

BUDGET 2024 ALSH LES 4 CIGALES
Saumane de Vaucluse 53 JOURS

	CHARGES	Montant		RECETTES	Montant
60	ACHATS	3 617 €	70	PRESTATIONS DE SERVICE	21 703 €
	Alimentation et boissons	739 €			
	Fournitures non stockables (eau -énergie - carburant....)	281 €	706	Prestations de Service C.A.F.(PSO + bonus CTG)et M.S.A	11 263 €
	Fournitures d'entretien et de petit équipement	526 €			
	Fournitures administratives : Fournitures de bureau	488 €	70642	Participation des usagers	10 440 €
	Fournitures pédagogiques	1 233 €			
	Fournitures diverses	350 €	70	Autres	
61	SERVICES EXTERIEURS	3 729 €	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	24 800 €
	Locations *(locaux,matériel de transport...)*	315 €	741	Etat	
	Activités extérieures	1 384 €			
	Intervention ménage	1 396 €	742	Région	
	Primes d'assurances	634 €			
	Documentation générale	0 €	743	Département	
	Frais de séminaires, conférences...	0 €			
	Honoraires *(Rémunérations d'intermédiaires)*	0 €	744	Communes	24 800 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 727 €			
	Publicité - informations- publications	0 €	74510	Organismes divers	
	Transports *(de biens et collectifs du personnel)*	1 245 €			
	Déplacements, Missions et Réceptions	209 €	74511	MSA *(subvention + Prestation de Services)*	
	Frais postaux et de télécommunications	172 €			
	Fourniture de repas	0 €	7452	CAF *(subvention de fonctionnement - hors PS)*	
	Autres Frais	101 €			
63	IMPOTS ET TAXES	419 €	746	EPCI *(communauté communes, SIVOS....)*	
	Taxe sur les salaires	419 €			
	Autres (Sacem...)	0 €	747	Entreprises privées	
64	CHARGES DE PERSONNEL	35 066 €			
	Rémunérations Brutes	35 066 €	748	Autres entités publiques	
	Cotisations sociales	0 €			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	5 567 €	75	PRODUITS DE GESTION	3 622 €
	Frais d'accompagnements	5 567 €		Résultat 2023	3 622 €
66	CHARGES FINANCIERES *(à l'exclusion du capital pour remboursements d'emprunts)*		76	PRODUITS FINANCIERS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
68	DOTATIONS AMORTISSEMENTS & PROVISIONS		78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	- €
	Dotation aux amortissements			Amortissements	
	Dotation aux provisions			Provisions	
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES		79	TRANSFERT DE CHARGES *(Remboursements d'vers...)*	
	Total 1	50 125 €		Total 1	50 125 €
	Excédent			Déficit	
86	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	12 423 €	87	Contrepartie contributions volontaires	0 €
86	Charges supplétives	12 423 €	87	Contre partie supplétive	12 423 €
	en nature			en nature	
	en personnel			en personnel	
	TOTAL	62 548 €		TOTAL	62 548 €

Nombre de journée	53
Fréq. Quot. Estimée	16
Nb de J/E	870
Cout Global J/E	71,89 €
Cout municipal J/E	32,67 €
Subv.Municipale J/E	32,67 €
Charges Supplétives J/E	14,28 €
Coût Municipalité J/E	46,95 €
Participation Familles	12,00 €
PSO	4,64 €

Envoyé en préfecture le 10/06/2024
Reçu en préfecture le 10/06/2024
Publié le
ID : 084-218401248-20240523-5432024-DE

BUDGET PREVISIONNEL ALSH LES 4 CIGALES 2024 CL/SF
53 JOURS

	CHARGES	Montant		RECETTES	Montant
60	**ACHATS**	**18 063 €**	70	**PRESTATIONS DE SERVICE**	**68 972 €**
	Alimentation et boissons	11 332 €			
	Fournitures non stockables (eau -énergie - carburant....)	575 €	706	Prestations de Service C.A.F.(PSO + bonus CTG) et M.S.A	30 908 €
	Fournitures d'entretien et de petit équipement	904 €			0 €
	Fournitures administratives : Fournitures de bureau	1 171 €	70642	Participation des usagers	38 064 €
	Fournitures pédagogiques	3 561 €			0 €
	Fournitures diverses	520 €	70	Autres	0 €
61	**SERVICES EXTERIEURS**	**11 400 €**	74	**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	**56 500 €**
	Locations *(locaux,matériel de transport...)*	2 403 €	741	Etat	
	Activités extérieures	4 305 €			
	Intervention ménage	2 864 €	742	Région	
	Primes d'assurances	1 828 €			
	Documentation générale	0 €	743	Département	
	Frais de séminaires, conférences...	0 €			
	Honoraires *(Rémunérations d'intermédiaires)*	0 €	744	Communes	**56 500 €**
62	**AUTRES SERVICES EXTERIEURS**	**5 058 €**			
	Publicité - informations- publications	0 €	74510	Organismes divers	
	Transports *(de biens et collectifs du personnel)*	3 425 €			
	Déplacements, Missions et Réceptions	979 €	74511	MSA *(subvention + Prestation de Services)*	
	Frais postaux et de télécommunications	417 €			
	Fourniture de repas	0 €	7452	CAF *(subvention de fonctionnement - hors PS)*	
	Autres Frais	237 €			
63	**IMPOTS ET TAXES**	**743 €**	746	EPCI *(communauté communes, SIVOS....)*	
	Taxe sur les salaires	743 €			
	Autres (Sacem...)	0 €	747	Entreprises privées	
64	**CHARGES DE PERSONNEL**	**81 656 €**			
	Rémunérations Brutes	81 656 €	748	Autres entités publiques	
	Cotisations sociales				
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION**	**18 214 €**	75	**PRODUITS DE GESTION**	**9 662 €**
	Frais d'accompagnements	18 214 €		**Résultat 2023**	9 662 €
66	**CHARGES FINANCIERES**		76	**PRODUITS FINANCIERS**	
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**		77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	
68	**DOTATIONS AMORTISSEMENTS & PROVISIONS**		78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS & PROVISIONS**	**0 €**
	Dotation aux amortissements			Amortissements	
	Dotation aux provisions			Provisions	
69	**IMPOTS SUR LES BENEFICES**		79	**TRANSFERT DE CHARGES** *(Remboursements divers...)*	
	Total 1	**135 134 €**		**Total 1**	**135 134 €**
	Excédent			**Déficit**	
86	**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**	**23 450 €**	87	**Contrepartie contributions volontaires**	**0 €**
86	**Charges supplétives**	23 450 €	87	**Contre partie supplétive**	23 450 €
	en nature			en nature	
	en personnel			en personnel	
	TOTAL	**158 584 €**		**TOTAL**	**158 584 €**

Nombre de journée	53
Fréq. Quot. Estimée	50
Nb de J/E	3 172
Cout Global J/E	49,99 €
Cout municipal J/E	28,25 €
Participation Familles	12,00 €
PSO	4,65 €